

REUNION DU 20 OCTOBRE 2016 14h/14h30

INFO REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT N°1

Présences : M. Gérard PORTAL (atelier de l'aRue – urbaniste de la commune) ; Mme Catherine GUILLAUD-LAUZANNE (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) ; Mme Marta PASUT-MOYNE (Chambre d'agriculture) ; M. Robert BERGER (1^{er} adjoint de la commune) ; M. Yann CANDY (Directeur Général des Services de la commune)

RAPPEL :

- ↳ Plan Local d'Urbanisme réalisé et exécutoire en 2007
- ↳ 2 modifications de 2010 et 2013

PROJET :

- ↳ Procédure de réduction d'un Espace Boisé Classé au profit de travaux d'assainissement pour le compte d'ERDF Campus de la Pérolrière – 34 chemin de la Pérolrière – 69210 SAINT PIERRE LA PALAUD

PRESENTATION DU PROJET :

- ↳ Le Campus UOF de la Pérolrière reçoit environs 10 000 stagiaires par an, c'est un centre de formation en plein essor qui est mise en demeure de mettre en conformité l'assainissement et les eaux pluviales.

BESOIN :

- ↳ Cette conformité demandée passe par la création d'un bassin de rétention hors site qui nécessite une canalisation sur un passage de 10 mètres de part et d'autre d'une surface impactée par un EBC.

ETUDE :

- ↳ En terme de zonage, les travaux portent sur une zone Uif et Na qui n'ont pas besoin d'être modifiées car leur règlement autorise les travaux envisagés.
- ↳ Présences d'arbres mais qui ne seront pas enlevés.
- ↳ Cette canalisation longera la canalisation électrique existante là où il y a déjà une percée à gauche du transformateur présent.
- ↳ La réduction de l'EBC porterait sur une emprise d'environ 800 m² soit 6 % de la surface totale du terrain.

BILAN :

- ↳ Au regard des Espaces naturels, de la faune et la flore, zone humide et code forestier, pas de remarque particulière.
- ↳ Seul le document graphique du règlement sera modifié à la suite de la réduction de l'EBC.

REMARQUE :

- ↳ Mme PASUT-MOYNE Marta de la chambre d'agriculture était présente afin de prendre connaissance du projet et du devenir des arbres présents sur le terrain mais compte tenu qu'il n'y aura pas de défrichage, elle n'a pas de remarque particulière à formuler.
- ↳ Réception courrier de l'INAO qui n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'AOP et l'IGP concernées.
- ↳ La CCI n'était pas représentée pour cette réunion mais avait averti qu'ils n'émettaient aucune remarque sur ce dossier.
- ↳ La commune de Sain Bel n'a pas assisté à cette réunion mais se réjouit de l'aboutissement de ce projet.
- ↳ La DDT a étudié le dossier qui est suffisamment explicite et clair sur les aménagements envisagés et constate que la réduction de l'EBC est opérée pour un motif d'intérêt général et ne pose pas de question. Par ailleurs, elle précise que la commission de préservation des sites naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) n'est pas nécessaire dans ce cas de figure puisque la zone naturelle n'est pas réduite.